

# Procédure file

Informations de base		
DEA - Procédure d'acte délégué	<a href="#">2019/2794(DEA)</a>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Points de recharge pour les véhicules à moteur de catégorie L, l'alimentation électrique à quai des bateaux de la navigation intérieure, l'alimentation en hydrogène pour le transport routier et l'alimentation en gaz naturel pour le transport routier et par voie d'eau.		
Complétant <a href="#">2013/0012(COD)</a>		
Sujet		
3.20.05 Transport routier de personnes et de marchandises		
3.60.02 Industrie pétrolière, carburants		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<span>TRAN</span> <a href="#">Transports et tourisme</a>		

Evénements clés			
13/08/2019	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">C(2019)05960</a>	
13/08/2019	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
18/09/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/10/2019	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2019/2794(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Etape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	TRAN/9/01130

Portail de documentation					
Document de base non législatif		<a href="#">C(2019)05960</a>	13/08/2019	EC	
Document annexé à la procédure		<a href="#">C(2019)7152</a>	02/10/2019	EC	